

## Consultation, réactions des organisations partenaires – Version 2.0 de TARPSY

Les réactions des organisations partenaires relatives à la version 2.0. de TARPSY sont recensées de façon structurée à l'aide de la grille ci-après. Les réactions concernant les axes de développement de portée générale sont recueillies séparément. Nous vous prions de bien vouloir remplir la grille ci-après et la transmettre d'ici le **lundi 15 janvier 2018** à l'adresse [tarpsy@swissdrg.org](mailto:tarpsy@swissdrg.org). Par la suite, SwissDRG SA prendra position au sujet des différents points au moyen de la grille et transmettra celle-ci aux organisations partenaires.

Veillez tenir compte des points suivants:

- La partie 1 «Consultation» doit être entièrement complétée.
- Si la présente version ne peut être approuvée, prière d'en indiquer la raison dans le champ «Justification / Remarque» figurant dans la partie 1.
- Si la présente version peut être approuvée, il est possible de faire des remarques générales dans le champ «Justification / Remarque» figurant dans la partie 1.
- Les parties 2 à 4 ne sont à remplir que si cela s'avère nécessaire. Vous pouvez y faire des commentaires sur des points concrets concernant l'approbation ou le refus de la présente version.

### 1. Consultation

---

Organisation partenaire:	tarifsuisse sa au nom et sur mandat de santésuisse
Interlocutrice:	Annika List

---

La version 2.0 de TARPSY est approuvée:

- Oui  
 Non. Veuillez motiver votre réponse.

Justification / Remarque:

Nous remercions SwissDRG SA pour la collaboration professionnelle et axée sur la recherche de solutions ainsi que pour le développement de la version 2.0 de TARPSY.

## 2. Stratégie

<b>Constatation</b>	<b>Commentaire de SwissDRG SA</b>
Nous regrettons qu'il ait fallu renoncer à prendre en compte les codes de procédures dans la version 2.0 également. Nous sommes conscients que cela est dû à la qualité du codage et de la saisie des données relatives aux coûts.	
Vérification en vue d'établir si le perfectionnement ou le remplacement de la méthode de calcul actuelle (régressions linéaires, modèle à 3 phases, couverture des coûts par phase) améliore la qualité du système.	

## 3. Structure tarifaire

<b>Constatation</b>	<b>Commentaire de SwissDRG SA</b>
Le fait que le regroupement de cas ait été pris en compte lors du développement de TARPSY 2.0 est positif.	
Les cliniques de désintoxication continuent d'afficher un taux de couverture élevé. Les documents ne permettent pas d'établir pourquoi une indemnisation plus adéquate a pu être obtenue dans ce domaine dans le cadre du développement de la version 2.0. Nous nous attendons à un taux de couverture des coûts moindre dans les prochaines versions sur la base des données.	
La catégorie d'âge des moins de 18 ans présente un taux de couverture de 100%. Par conséquent, rien ne s'oppose à une introduction obligatoire de TARPSY 2.0 en psychiatrie des adolescents et des enfants dans toute la Suisse à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2019.	

## 4. Divers

<b>Constatation</b>	<b>Commentaire de SwissDRG SA</b>